



Édito

Chers adhérents, chers sympathisants,

Alors que le gouvernement travaille sur le budget 2026, nous restons vigilants sur les propositions faites pour réduire les dépenses et augmenter les recettes. Si vous avez travaillé dans le privé avant le public, les caisses complémentaires ont l'obligation de vous informer de vos droits. Malheureusement, souvent, elles ne le font pas. La commission défense peut vous aider pour formuler une réclamation auprès des caisses complémentaires. Cf. Le FLASH N° 62. En vous souhaitant d'excellentes vacances.

Point législatif sur la Fin de Vie en France

Le bilan législatif de la fin de vie en France montre une évolution marquée par plusieurs lois clés. La loi Kouchner de 1999 a introduit le droit au refus de traitement et la désignation d'une personne de confiance. La loi Leonetti de 2005 a interdit l'obstination déraisonnable et permis la rédaction de directives anticipées. La loi Claeys-Leonetti de 2016 a renforcé ces droits en autorisant une sédation profonde et continue jusqu'au décès pour les patients en phase terminale.

En 2024, un nouveau projet de loi a été présenté pour améliorer l'accompagnement des malades en fin de vie. Ce projet inclut la création d'unités de soins palliatifs pédiatriques et adultes dans chaque département, ainsi qu'un plan décennal avec un budget supplémentaire de 1,1 milliard d'euros pour les soins palliatifs. Le texte prévoit également une « aide à mourir », suscitant des débats éthiques intenses. Adopté à l'Assemblée nationale, le projet de loi poursuit son parcours législatif au Sénat, reflétant les efforts continus pour adapter la législation aux besoins des patients et aux avancées médicales.

Infos sur les chèques Vacances

Le 24 juin 2025, le Conseil d'État a annulé la **circulaire du 2 août 2023**, qui excluait les **retraités de la fonction publique d'État** du dispositif des chèques-vacances.

Les syndicats (FO, UNSA, FSU, Solidaires, CGT, CFE-CGC) avaient saisi la justice, arguant d'un **vice de procédure** — absence de consultation du comité interministériel d'action sociale — et d'une **illégalité**, cette exclusion ne respectant ni le code du tourisme ni le code de la fonction publique.

Désormais, la **circulaire de décembre 2020** redevient applicable : **tous les retraités civils, militaires, ouvriers d'État** peuvent redemander des chèques-vacances, sous conditions de ressources.

L'UNSA ainsi que la FSU saluent une victoire syndicale et invitent les retraités à déposer leurs demandes dès à présent.

Le Conclave des Retraites

Le Conclave des retraites est une initiative de concertation réunissant divers acteurs pour réfléchir à l'avenir du système de retraite français, sans proposer de réforme immédiate. Des thèmes essentiels ont été abordés, tels que l'équilibre financier, l'équité entre générations et professions, la reconnaissance de la pénibilité, l'emploi des seniors et les modalités de départ à la retraite. Les discussions ont révélé des désaccords sur l'âge légal, la durée de cotisation et les carrières longues, mais un consensus émerge sur la nécessité d'adapter le système aux évolutions démographiques et économiques, tout en conservant sa dimension solidaire.

À l'issue de cette phase, le gouvernement a exprimé sa volonté de poursuivre le dialogue. Aucune mesure concrète n'a été décidée, mais le conclave est perçu comme une étape constructive pour de futures réformes concertées.

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes :

La DGCCRF a contrôlé plus de 1 300 professionnels de santé (opticiens, audioprothésistes, dentistes) pour vérifier le respect du dispositif 100 % santé.

De nombreuses anomalies ont été relevées, aboutissant à 567 avertissements, 495 injonctions, 79 amendes et 29 procès-verbaux.

Les manquements concernent notamment l'information sur les prix, les devis incomplets ou erronés et des pratiques commerciales trompeuses. Certains devis ne mentionnent pas le nom du professionnel, les modalités de remboursement ou les matériaux utilisés.

Chez les dentistes, des devis omettent la description des traitements ou la proposition d'alternatives économiques. Des cas de reste à charge apparaissent, malgré l'offre 100 % santé censée être gratuite.

La DGCCRF dénonce également des tentatives de dévalorisation de l'offre par certains professionnels. Un exemple est cité : un dentiste affirmant que l'offre est de mauvaise qualité et temporaire. Plus grave, des réseaux organisés ont mis en place des fraudes massives via des ventes illégales à domicile.

Des poursuites pénales sont engagées et des signalements transmis aux parquets pour escroquerie.

Communiqué de Presse de la Confédération Française des Retraités

La Confédération Française des Retraités, qui porte la voix de plus de 17 millions de retraités en France, a pris connaissance du rapport annuel de juin 2025 du Conseil d'Orientation des Retraites (COR).

Elle regrette que ce Conseil continue à aborder le problème des retraites comme s'il s'agissait d'un dossier monolithique, d'un grand tout qui en réalité n'existe pas puisque coexistent plus d'une quarantaine de régimes de retraite différents.

Elle conteste aussi l'intérêt de prévisions à presque 50 ans, qui n'intègrent pas la capacité du pays et de notre économie à se réformer.

Elle regrette que le COR, comme d'ailleurs la Cour des Comptes, s'appuient sur une convention comptable, certes conforme aux textes actuels, qui présuppose que le régime de la Fonction Publique d'État (FPE) et les régimes spéciaux continuent d'être équilibrés par des impôts affectés et des contributions et subventions de l'État.

Cette convention ne participe guère au besoin légitime d'une transparence dans la situation de nos régimes de retraite.

Elle regrette enfin que - s'agissant des déficits publics - ne soit pas mis plus en lumière la solidité des régimes à cotisations définies, comme l'AGIRC-ARRCO, dont l'avantage est d'être équilibrés à la différence des régimes à prestations définies déficitaires.

C'est à bien des égards ce qui devrait inspirer l'évolution de nos régimes de retraite vers un système universel que la CFR appelle de ses vœux.

16 juin 2025

Les travaux de la commission défense

La Motion 2025, a été validée en juin lors de notre Assemblée Générale à Erdevén. Elle exprime les attentes et revendications de l'ANR envers les pouvoirs publics.

Ce moment fort de la vie associative a rassemblé nos présidents autour de débats constructifs. La commission Défense diffuse un dossier complet, accompagné de fiches, pour appuyer les présidents dans leurs échanges avec les élus.

Ces documents complètent utilement la Motion 2025.

Dans *La Voix de l'ANR n°513*, trois groupes partagent leurs rencontres avec des élus.

L'ANR porte la voix des retraités.

Nous espérons écoute et engagements concrets de la part des représentants politiques.

Nos valeurs

S'ENTRAIDER - SE DÉFENDRE - SE RETROUVER - SE PREMUNIR - S'INFORMER

Ce flash, visible sur le site public, a pour but de promouvoir l'ANR en mettant en avant les actions de la Commission Défense, pour la contacter : comdefense.anr@anrsiege.net